

PRINCIPES DE SELECTION ET DEFINITION DU CRITERE	POINTS	A COCHER SELON VOTRE PROJET
Favoriser le renouvellement générationnel		
1 Agriculteur nouvellement installé déposant un projet OU au moins 50% des exploitations comportant 1 Agriculteur nouvellement installé * déposant un projet collectif	100	<input type="checkbox"/>
Périodicité des dossiers		
Projet porté par une exploitation n'ayant pas reçu de subvention publique au titre de l'opération « Plan de Compétitivité de la Pépinière viticole - PEPI-Vin » depuis le 1 ^{er} janvier 2021	50	<input type="checkbox"/>
Favoriser les nouvelles pratiques agro-environnementales et/ou sanitaires		
Projet porté par une exploitation bénéficiant d'une démarche de certification environnementale de niveau 3 HVE (HVE = Haute Valeur Environnementale) ou déjà certifiée HVE	15	<input type="checkbox"/>
Projet porté par une exploitation identifiée Fermes DEPHY	15	<input type="checkbox"/>
Projet dont la majorité (au moins 50%) des investissements éligibles retenus et plafonnés concerne les investissements de priorité à enjeu environnemental	15	<input type="checkbox"/>
Projet pour lequel le porteur de projet peut justifier d'une démarche de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans son exploitation	10	<input type="checkbox"/>
Projet porté par une exploitation engagée dans une ou plusieurs démarches reconnues dont le/les cahier(s) des charges porte(nt) sur des engagements sanitaires,	10	<input type="checkbox"/>

<p>agronomiques, de traçabilité, de formation (au moins 50% des exploitations pour un projet collectif)</p> <p>Exemple : combinaison des marques ENTAV INRA et VITI PEP'S</p>		
Favoriser les démarches collectives		
- Projet déposé par un GIEE ou inscrit dans le cadre d'un GIEE dont l'objet est en rapport avec les investissements éligibles au présent appel à projets	5	<input type="checkbox"/>
TOTAL A COMPLETER		